

# L'accès Internet par fibre optique (FTTH)

*Dans le cadre de sa compétence développement numérique, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a pour objectif de favoriser l'accès au très haut débit pour tous, d'améliorer l'attractivité du territoire et de répondre aux besoins des habitants, et entreprises.*



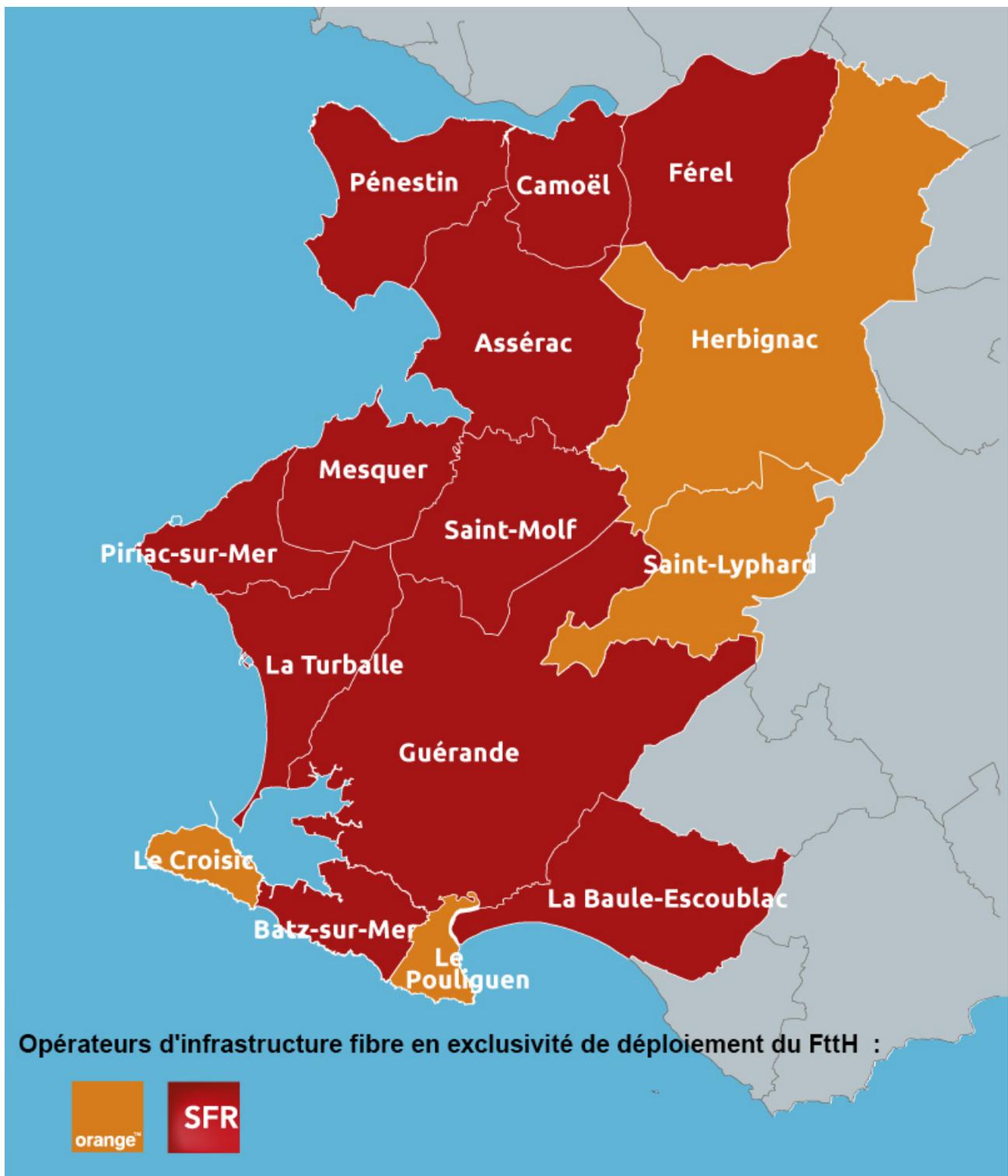
## Les opérateurs (privés) d'infrastructure fibre en exclusivité de déploiement

Sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, les opérateurs privés se sont directement engagés auprès de l'Etat à avoir **déployé le FttH sur l'intégralité des communes de l'Agglo d'ici fin 2022.**

L'Etat a accepté ces engagements le 31 juillet 2018 par les arrêtés suivants :

- ▶ [Arrêté du 26 juillet 2018 portant acceptation d'engagements pris par la société SFR au titre de l'article L. 33-13 du code des postes et des communications électroniques \(pdf - 126Ko\)](#)
- ▶ [Arrêté du 26 juillet 2018 portant acceptation de la proposition d'engagements de la société Orange au titre de l'article L. 33-13 du code des postes et des communications électroniques \(pdf - 126Ko\)](#)

Orange et SFR (via la société XP Fibre) financent eux-mêmes ces projets et réalisent, en tant qu'opérateurs d'infrastructure fibre, les déploiements dans les communes du territoire selon les exclusivités suivantes :



## Les opérateurs commerciaux (fournisseurs d'accès à Internet)

Lorsque votre logement est déclaré raccordable à la fibre par l'opérateur d'infrastructure en exclusivité sur votre commune (voir carte ci-dessus), vous pouvez directement souscrire à un abonnement auprès de l'opérateur commercial (fournisseur d'accès Internet) de votre choix. Voici une liste, non exhaustive, des principaux opérateurs commerciaux :

- ▶ **Orange** [Test d'éligibilité fibre Orange](#)
- ▶ **SFR** [Test d'éligibilité fibre SFR](#)
- ▶ **Bouygues Télécom** [Test éligibilité fibre Bouygues Telecom](#)
- ▶ **Free** [Test d'éligibilité fibre Free](#)

Le fournisseur d'accès Internet réalise alors le raccordement final de votre logement à la fibre en y installant le Point de Terminaison Optique à l'emplacement de votre choix.

## Comment procéder ?

### Déterminez si votre logement est déclaré raccordable par l'opérateur d'infrastructure fibre en exclusivité sur votre commune

Repérez sur la carte ci-dessus quel est l'opérateur en exclusivité de déploiement sur votre commune.

Déterminez si votre logement est déclaré raccordable :

- Par SFR/Xp Fibre [Xp Fibre : raccordabilité fibre de votre logement](#)
- Par Orange [Orange : raccordabilité fibre de votre logement](#)

En complément, vous pouvez également effectuer un test sur le [site Cartefibre de l'ARCEP](#) et suivre l'avancement du déploiement du FttH sur votre commune.

Si votre logement est déclaré raccordable



Si votre logement n'est pas encore déclaré raccordable à la fibre



Raccorder un logement existant (précédemment connecté au réseau cuivre) à la fibre optique



Raccorder un logement neuf à la fibre optique



Comment faire en cas d'échec de raccordement ou de coupure de votre liaison fibre ?



Cas particulier des collectifs (immeubles et lotissements) :





## CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**